



# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**pour le territoire du PAYS DE  
CHANTONNAY**

**27 octobre 2021**



# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

## pour le territoire du PAYS DE CHANTONNAY

### ENTRE

- **La communauté de communes du PAYS DE CHANTONNAY**  
Représentée par sa Présidente, Madame Isabelle MOINET, autorisée à l'effet des présentes suivant la délibération n°2021-427 en date du 29 septembre 2021,  
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**  
Représenté par M. Benoît BROCARD, Préfet du département de la Vendée,  
Ci-après désigné par « l'État » ;
- **Le conseil régional des Pays de la Loire,**  
Représenté par sa Présidente, Mme Christelle MORANÇAIS, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération du 23/09/2021 de la Commission Permanente du Conseil régional,  
Ci-après désigné par « la Région »,  
d'autre part,
- **Le conseil départemental de la Vendée,**  
Représenté par son Président, M. Alain LEBOEUF, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du \_\_ / \_\_ / 2021 de la Commission Permanente du Conseil départemental,  
Ci-après désigné par « le Département »,  
d'autre part,

en présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la communauté de communes du PAYS DE CHANTONNAY,



## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

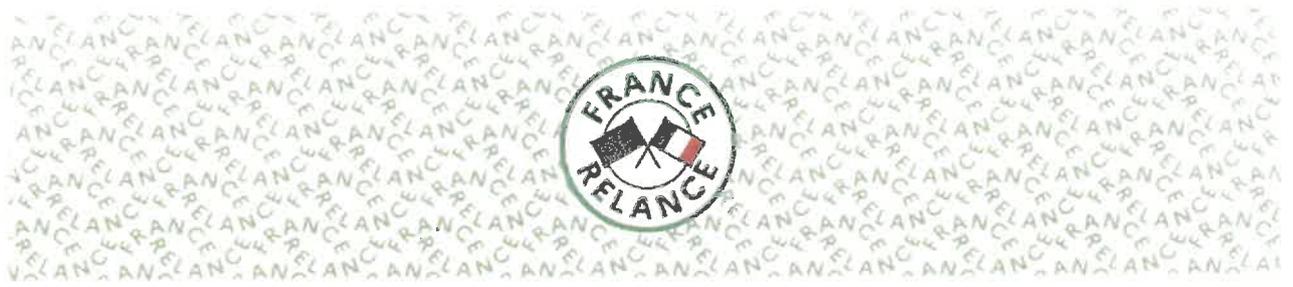
### Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de



développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique, d'accessibilité des services et des soins, à d'attractivité, de stimulation de l'activité des bourgs-centres et d'amélioration de la mobilité.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la CC du PAYS DE CHANTONNAY, le CRTE regroupe les contrats suivants :

*à titre d'exemple :*

- le contrat de plan Etat - Région
- le programme d'appui petites villes de demain passé avec la commune de Chantonnay
- le dispositif France services déployé sur la commune de Chantonnay
- le dispositif France Très Haut Débit
- le dispositif France mobilité
- ...

Le CRTE reprend également les actions prévues dans le plan climat air-énergie territorial de la CC du PAYS DE CHANTONNAY, ainsi que le programme territoire d'industrie, agenda rural,



l'opération de revitalisation des territoires passée avec la commune de Chantonay, le programme Petites Villes de Demain, ...

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années

La Communauté de communes du PAYS DE CHANTONNAY a souhaité s'engager dans cette démarche.

## **Projet de territoire**

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, ScoT, PLUi(H); PLH, SDAASAP, ...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE.



## Article 1er - Objet du CRTE de la CC du PAYS DE CHANTONNAY

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle, pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la CC du PAYS DE CHANTONNAY autour de projets concrets.

### Les orientations stratégiques du Pays de Chantonnay :

- L'attractivité du Pays de Chantonnay et le développement d'une image positive
- La valorisation du territoire en matière de développement économique
- La qualification du territoire face aux besoins de la population
- La préservation et la valorisation des ressources naturelles, la lutte contre le changement climatique
- Une structuration cohérente du territoire pour un développement qualitatif

Ces orientations se déclinent dans une stratégie de transition écologique, de développement économique et de cohésion du territoire.

## Article 2 – Stratégies du territoire

### 2.1 Stratégie de transition écologique

- ✓ La préservation de la ressource en eau en quantité et en qualité
  - L'entretien des rivières
  - La lutte contre les organismes nuisibles
  - La régulation et le traitement des eaux pluviales, la lutte contre les inondations
  - La collecte et le traitement des eaux usées
  - La gestion écologique des espaces des collectivités
- ✓ La réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments, les transports et l'industrie
  - La rénovation thermique de l'habitat
  - La rénovation thermique des locaux d'activité économique
  - L'utilisation et le déploiement des énergies renouvelables
  - Le développement de l'utilisation des énergies renouvelables pour le matériel et les véhicules
  - Le développement de services de mobilité alternatifs à l'autosolisme
- ✓ La réduction des émissions de gaz à effet de serre



- La réduction de la consommation d'énergie fossile dans les bâtiments
- Le développement des motorisations non thermique et des mobilités douces
- ✓ La production d'énergie renouvelable à partir des ressources locales : solaire, éolien, bois-énergie, méthanisation
  - Le développement des projets solaires, photovoltaïque, éolien et de méthanisation
  - La valorisation du bois énergie
  - Le développement de la géothermie
- ✓ La lutte contre l'artificialisation des sols et l'économie du foncier
  - La densification dans les bourgs et les zones d'activité
  - La viabilisation des espaces disponibles dans les bourgs et les zones d'activités
- ✓ L'économie circulaire
  - L'optimisation de la consommation des fluides et des matériaux et leur réutilisation
  - La valorisation des ressources locales
- ✓ Le développement des circuits courts
  - Le développement de la production agricole et alimentaire locale
  - L'approvisionnement local de la restauration collective
  - La commercialisation pour les habitants de la production alimentaire locale
- ✓ Le stockage du carbone dans les sols et dans les zones boisées (haies et forêt)
  - Le développement de systèmes agricoles qui stockent de la matière organique dans les sols
  - Le développement des haies, des bois et des forêts pour piéger du carbone
  - L'utilisation du bois comme matériau de construction pour immobiliser du carbone
- ✓ Le développement des mobilités actives
  - Le développement des infrastructures pour les mobilités douces
  - Le développement des pratiques de mobilités actives
- ✓ La réduction et le recyclage des déchets

## 2.2 Stratégie de développement économique

- ✓ L'offre d'infrastructures pour l'accueil et le développement des entreprises
  - L'aménagement de terrain pour l'accueil des entreprises prenant en compte les principes de l'aménagement durable
  - L'aménagement de locaux pour les activités économiques
  - L'aménagement d'espaces de coworking
- ✓ Le recyclage des friches économiques et des terrains pollués
  - Le recyclage et la réhabilitation de friches industrielles existantes



- ✓ Le développement de nouvelles formes d'économie en lien avec les technologies du numérique
  - La mise en place d'espaces innovants utilisant les technologies numériques et les nouvelles formes de travail
- ✓ Le soutien au commerce et à l'artisanat
  - Le maintien des commerces et services de proximité
- ✓ Le développement d'une agriculture de proximité
  - Le développement de projets de production agricole pour une alimentation locale
- ✓ La valorisation touristique des lacs
  - Le développement des activités touristiques et de loisirs à proximité des lacs
- ✓ Le développement des hébergements touristiques
  - L'aménagement, la construction, la rénovation d'hébergements touristiques
- ✓ La valorisation des produits locaux
  - Le développement des moyens de commercialisation des produits locaux
- ✓ L'évolution des entreprises du bâtiment vers les techniques de construction durable
  - Le développement de la qualification des entreprises dans les nouvelles technologies de construction et les matériaux écologiques

### 2.3 Stratégie de cohésion du territoire

- ✓ La revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs
  - L'aménagement des espaces publics, de liaisons douces, la réhabilitation du bâti
  - La création et la réhabilitation de logements
  - L'aménagement d'espaces de stationnement à proximité des commerces en limitant les surfaces imperméabilisées
- ✓ L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie
  - La rénovation des logements
  - La création de logements dont des logements sociaux
  - La mise en accessibilité aux personnes handicapées des espaces et des bâtiments
  - La réhabilitation du patrimoine
  - Les aménagements de sécurité pour les modes de déplacements doux
  - Les aménagements paysagers
- ✓ La réalisation d'équipements structurants et de proximité pour le sport, les loisirs
  - La construction, l'aménagement, la rénovation d'équipements pour les activités sportives, de loisirs et de lien social
  - L'aménagement d'itinéraires de randonnées
- ✓ La réalisation d'équipements culturels et une programmation culturelle
  - La construction, l'aménagement, la rénovation d'équipements pour les activités culturelles, en particulier un réseau de lecture publique
  - La programmation d'une offre culturelle pour les publics scolaires et adultes du territoire
- ✓ L'accès aux commerces et aux services publics et privés



- L'aménagement, la construction, la rénovation des locaux pour les commerces et les services publics ou privés
- La mise en œuvre d'une place de marché pour les commerces locaux
- La mise en place de services publics
- ✓ L'accès à l'emploi
  - Les aménagements et les équipements des locaux facilitant l'accès à l'emploi
  - Le conseil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des personnes en évolution professionnelle
- ✓ Une offre de services de santé adaptée aux besoins du territoire
  - La construction, l'aménagement, la rénovation de locaux pour les services de santé
  - La mise en place des dispositifs favorisant l'installation de professionnels de santé
- ✓ La prévention pour l'autonomie des séniors et le maintien à domicile
  - Le développement des moyens favorisant le maintien à domicile
- ✓ Les établissements spécialisés pour l'hébergement des personnes âgées
  - La construction, l'aménagement, la rénovation des locaux d'hébergement des personnes âgées
- ✓ Le développement d'une offre de logements adaptés à la transition démographique
  - La création, l'aménagement de logements adaptés à la taille des ménages et à leurs ressources
- ✓ Le développement des services aux familles
  - Le développement du Relais d'Assistants Maternels
  - Le soutien aux adolescents, aux jeunes, aux parents
  - La coordination des activités pour l'enfance et la jeunesse
  - L'information et le soutien aux démarches administratives
  - L'adaptation des équipements scolaires et périscolaires
- ✓ Le développement de services de mobilité
  - Le maintien ou le développement de services de transport adaptés au territoire : transport solidaire, transport à la demande,
  - Les aménagements facilitant l'usage des transport collectifs
  - Le développement des points de recharge pour les énergies non fossiles
  - Les aménagements des infrastructures pour les liaisons douces et les équipements annexes à la mobilité
- ✓ L'adaptation des collectivités locales à l'évolution des besoins de la population et des services au public.
  - La construction, l'aménagement, la rénovation des locaux des services des collectivités
  - Les équipements mobiliers et techniques
  - Les équipements, les matériels et les logiciels pour la digitalisation des services, la dématérialisation des procédures, les relations avec les habitants.



### **Article 3 – Priorités d'action et mise en œuvre**

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les stratégies et actions prioritaires du territoire de la CC du PAYS DE CHANTONNAY sont présentées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.

Les priorités d'actions retenues pour le CRTE sont les suivantes :

*Voir annexe 2*

Chaque année, sera ajouté au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

### **Article 4 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.



## **Article 5 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **5.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancés par l'État (annexe 4).

### **5.2. La CC du PAYS DE CHANTONNAY**

En signant ce CRTE, la CC du PAYS DE CHANTONNAY assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

### **5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics**

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...



L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'Observatoire des territoires, à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

#### **5.4. Le Conseil Régional**

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET. »

#### **5.5. Le Conseil Départemental**

Le Conseil départemental de la Vendée pourra accompagner certains projets des collectivités territoriales.



## Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation

Les représentants de l'État et de la CC du PAYS DE CHANTONNAY mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet de la Vendée ou son représentant et par le Président/maire de ... ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 5. La réunion du comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

## Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Le tableau de suivi du CRTE (sur le modèle de l'annexe 5) est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la CC du PAYS DE CHANTONNAY.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.



## **Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.  
Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.  
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

## **Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

## **Article 10 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 11 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.



Signé le 27 octobre 2021

Le préfet de la Vendée

Pour le Préfet,  
la secrétaire générale de la Préfecture  
de la Vendée

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne TAGAND', written over the typed name.

**Anne TAGAND**

La Présidente la communauté de communes  
du Pays de Chantonnay  
et Maire de Chantonnay

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle MOINET', written over the typed name.

**Isabelle MOINET**

La Présidente du Conseil Régional  
des Pays de la Loire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christelle MORANÇAIS', written over the typed name.

**Christelle MORANÇAIS**

Le Président du Conseil Départemental  
de la Vendée

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain LEBŒUF', written over the typed name.

**Alain LEBŒUF**



## **Annexes**

**Annexe 1 – Diagnostic du territoire**

**Annexe 2 – Stratégies et actions prioritaires**

**Annexe 3 – Avenant de programmation**

**Annexe 4 – Annexe financière**

**Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE**



## Annexe 1 – Diagnostic du territoire

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

#### DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE

##### Le Pays de Chantonnay

La communauté de communes du Pays de Chantonnay rassemble dix communes : Bournezeau, Chantonnay, Rochetrejoux, Sainte Cécile, Saint Germain de Princay, Saint Hilaire le Vouhis, Saint Martin des Noyers, Saint Prouant, Saint Vincent Sterlanges, Sigournais.

##### Un territoire attractif

Une localisation centrale en Vendée, favorable à l'accueil des activités économiques et des populations (liaisons routières et temps d'accès aux pôles d'emploi proches).



##### Un territoire central en Vendée, ouvert et accessible

Une desserte autoroutière avec l'échangeur A83 à Bournezeau et la proximité de l'A87

Un réseau routier départemental avec des axes structurants, notamment 949 bis, 960 bis, 948, 137 (+ 7 700 déplacements quotidiens sur cet axe)

- Des temps d'accès de 30 mn pour la Roche sur Yon, 1h pour Nantes et Les Sables d'Olonne et 1h20 pour La Rochelle
- Une liaison en 2x2 voies de La Roche sur Yon à Chantonnay



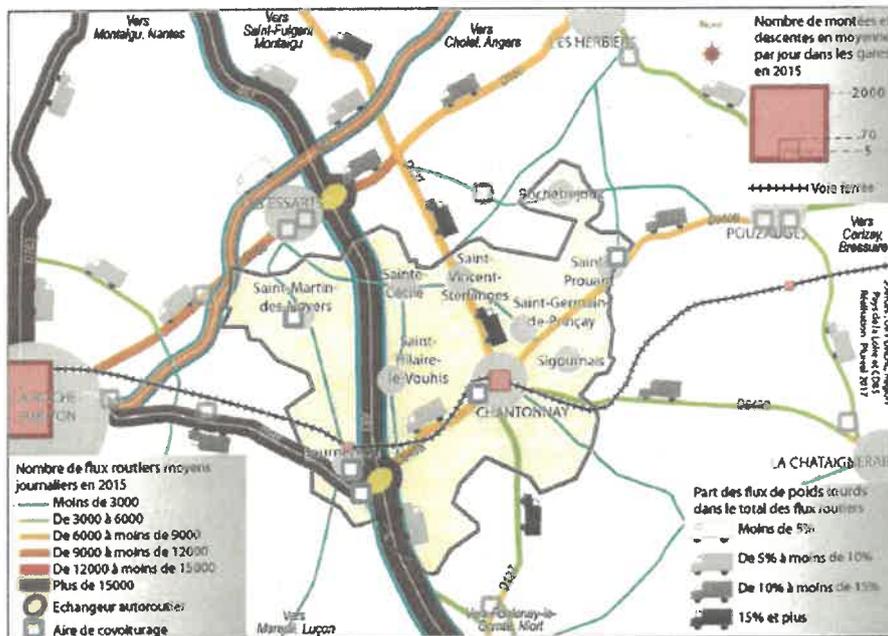
Une desserte en transports collectifs insuffisante pour constituer une alternative à la voiture individuelle.

- Une liaison TER (gares SNCF de Chantonay et Bournezeau) dont la modernisation est prévue par la Région.
- Les lignes régionales de bus vers La Roche sur Yon et Nantes

### Un territoire traversé par les flux régionaux

Chantonay est positionné à l'intersection de l'axe routier Nord-Sud de l'ancienne route nationale reliant Nantes à La Rochelle et de l'axe routier Ouest-Est de La Roche sur Yon vers Bressuire et Parthenay.

La création de l'autoroute A83 avec l'échangeur à Bournezeau, a créé un second nœud routier important à Bournezeau.





## Un territoire productif enraciné dans le Bocage Vendéen

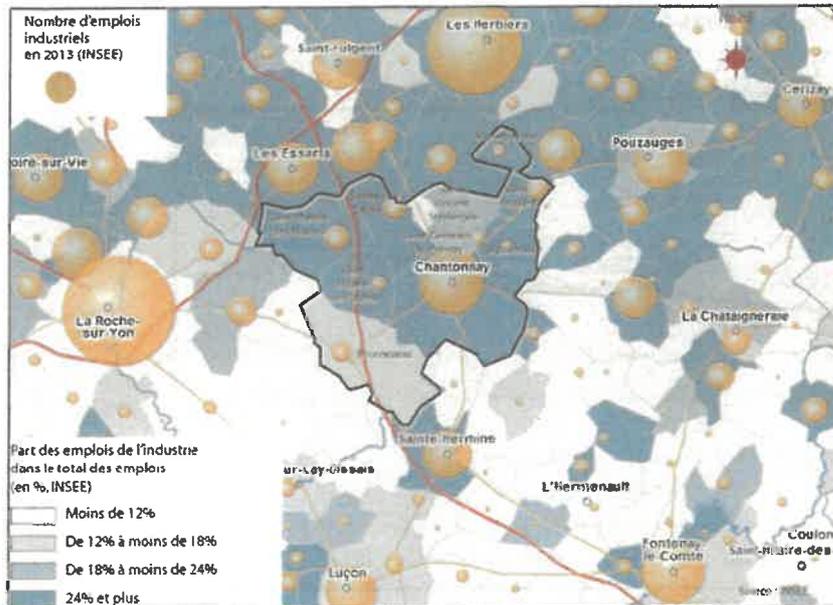
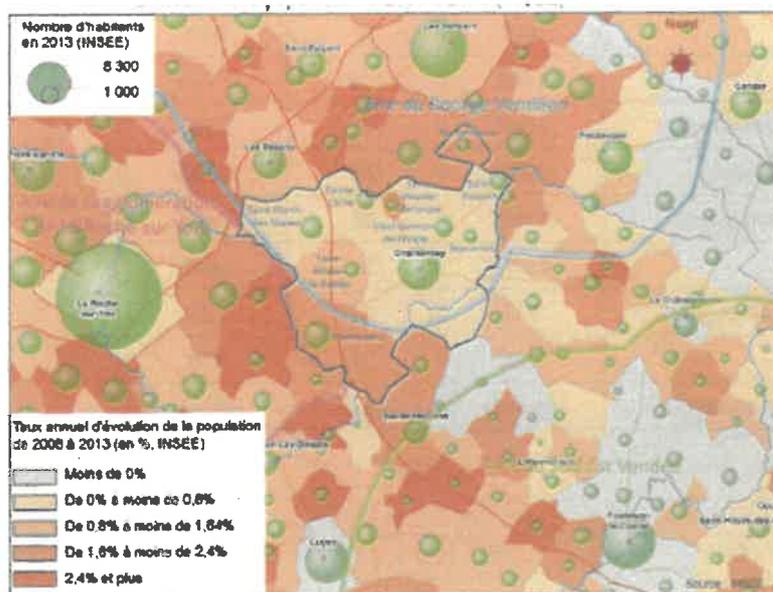


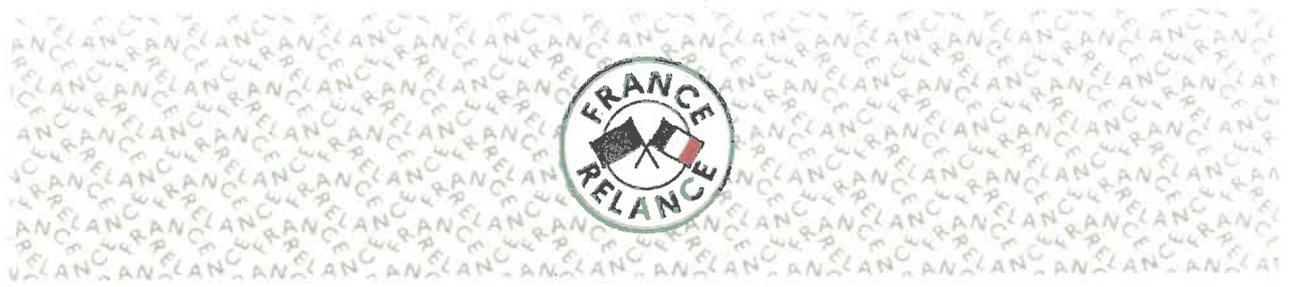
Illustration 2 : Les emplois de l'industrie en 2013 (INSEE)

Chantonay est un pôle d'emploi.

**Un développement résidentiel sous l'influence des pôles d'emploi proches de La Roche sur Yon, des Herbiers et des Essarts en Bocage.**

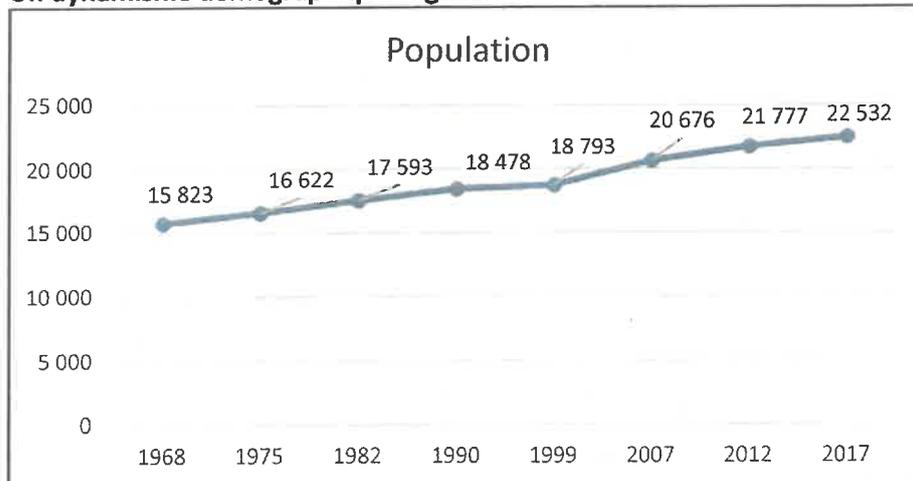
Les communes qui bénéficient de la double influence du pôle d'emploi de Chantonay et d'un pôle d'emploi voisin connaissent une plus forte progression de la population par un solde migratoire plus important.





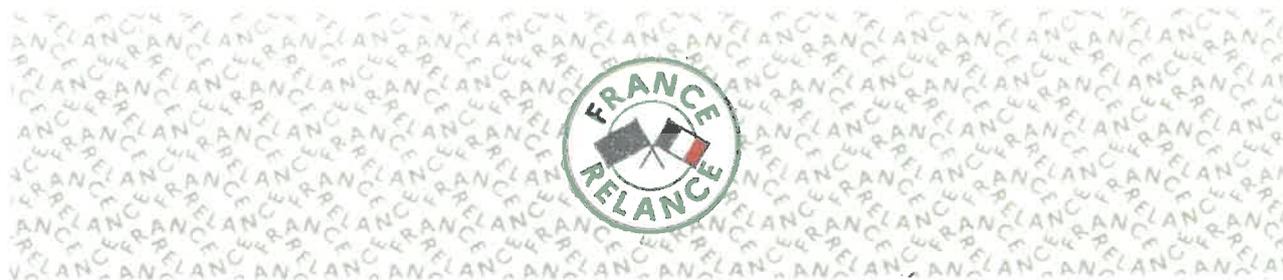
Cette dynamique démographique a conduit à un rajeunissement de la population lié au flux migratoire avec l'arrivée de jeunes ménages.

**Un dynamisme démographique régulier.**

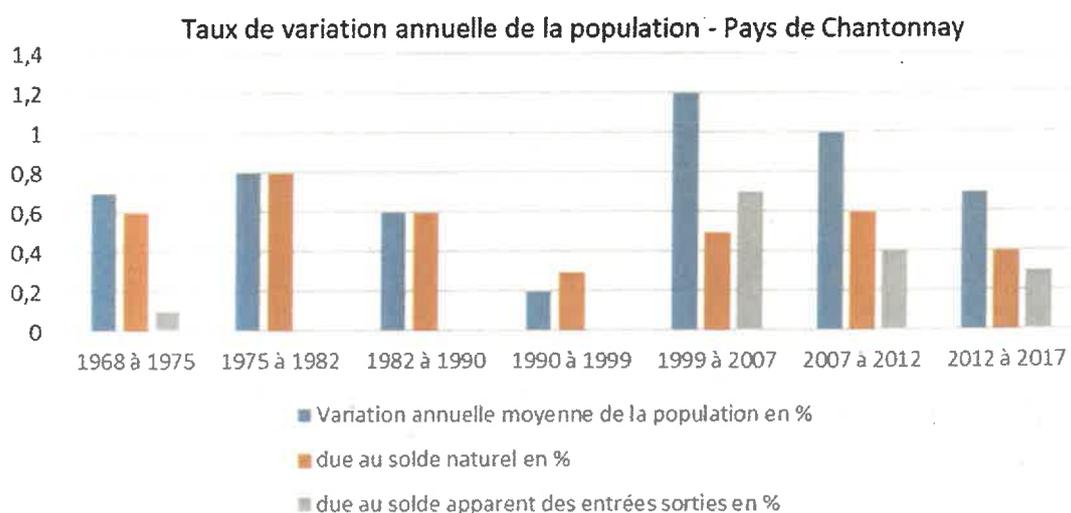


**Population officielle 2021 (statistique 2018)**

Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Bournezeau	3 386	100	3 486
Chantonay	8 354	451	8 805
Rochetreyoux	969	9	978
Sainte-Cécile	1 605	119	1 724
Saint-Germain-de-Prinçay	1 566	27	1 593
Saint-Hilaire-le-Vouhis	1 069	23	1 092
Saint-Martin-des-Noyers	2 427	38	2 465
Saint-Prouant	1 647	28	1 675
Saint-Vincent-Sterlanges	772	13	785
Sigournais	910	16	926
<b>CC Pays de Chantonay</b>	<b>22 705</b>	<b>824</b>	<b>23 529</b>



La croissance de la population de la CCPC est alimentée historiquement par un solde naturel positif. Ce solde naturel a connu une forte augmentation pendant la période 1999-2007 puis un ralentissement. La période 1999-2007 constitue un tournant important avec l'arrivée sur le territoire d'un nombre conséquent de nouveaux habitants, alimentant le solde migratoire fortement positif. Depuis 2007, ce solde migratoire a fléchi mais reste positif. La période récente est marquée par un ralentissement de l'attractivité de nouveaux habitants.



**POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968**

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012	2012 à 2017
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,7	0,8	0,6	0,2	1,2	1,0	0,7
due au solde naturel en %	0,6	0,8	0,6	0,3	0,5	0,6	0,4
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,1	-0,0	-0,0	-0,2	0,7	0,4	0,3
Taux de natalité (‰)	17,4	17,6	15,2	11,6	13,4	14,1	12,3
Taux de mortalité (‰)	11,5	9,3	8,9	8,2	8,4	7,7	8,2

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales - État civil.

Les deux tendances observées, du poids important de l'activité industrielle et d'une inscription du territoire dans les dynamiques résidentielles sous l'influence de pôles d'emplois majeurs que sont La Roche-sur-Yon et Les Herbiers, viennent expliquer la prépondérance des catégories socioprofessionnelles d'ouvriers, très significatifs de l'industrie, des employés et professions intermédiaires.

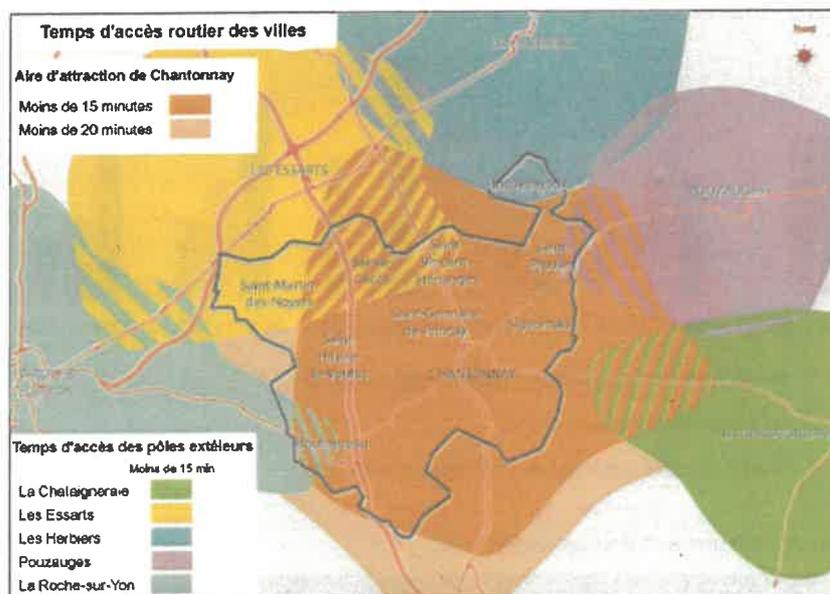
Ce double positionnement dans un système périurbain d'un pôle départemental et dans un système productif local industriel influe sur les caractéristiques de la population du Pays de Chantonnay. Cela se ressent sur le niveau de ressources des habitants qui affiche à l'échelle du



Pays de Chantonnay, un revenu fiscal moyen inférieur de 7% à la moyenne du Pays du Bocage Vendéen, et de 14% par rapport à la moyenne nationale.  
Le taux de pauvreté est de 9,6% sur le Pays de Chantonnay.

### Un territoire qui doit faire face aux enjeux liés au développement périurbain

Un territoire sous l'influence de plusieurs bassins de vie (La Roche sur Yon, Chantonnay, Les Herbiers)



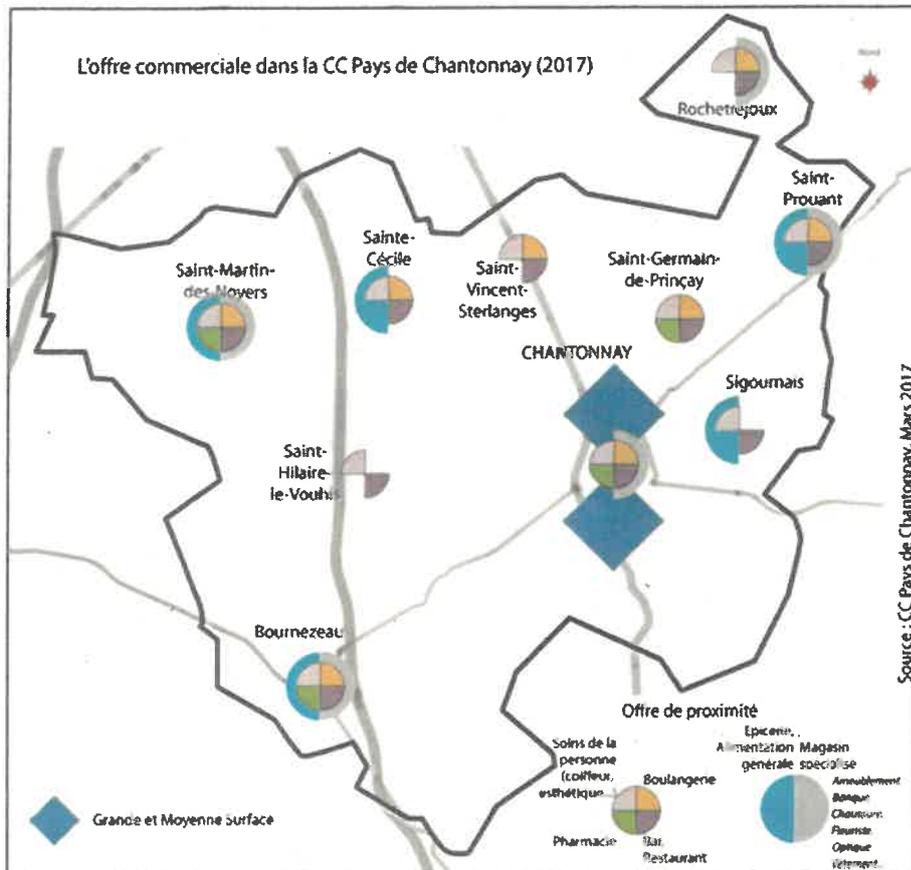
### Equipements et services à la population

Plus de la moitié des équipements et services de la communauté de communes sont localisés à Chantonnay

- Un territoire proche de la moyenne régionale pour la gamme « de proximité »

Un maillage conséquent en termes d'équipements et services municipaux

- Piscine, équipements sportifs (notamment terrains de football), réseau des bibliothèques, écoles de musique, salle de congrès...
- Des équipements parfois anciens et qui nécessiteraient des adaptations / travaux (rénovation, mises aux normes...)



**Chantonnay est identifié comme pôle secondaire d'équipements et de services** sur le périmètre du SCOt, un maillage complété par les pôles d'appui de Bournezeau, Saint Martin des Noyers et Saint Prouant.

L'offre de services de la gamme de proximité apparaît dense au regard de la moyenne du Bocage Vendéen. Cette situation exprime la vitalité de chacun des bourgs où les services du quotidien sont apportés par le domaine marchand et le service public.

**Chantonnay est reconnu comme un pôle structurant régional dans le SRADET** par son nombre d'habitants et son nombre d'emplois.

Chantonnay est retenu dans le programme Petites Villes de Demain. La fragilité porte notamment sur le maintien des activités commerciales et de services, la vacance de logements et la densification de l'habitat en centre-ville.

Des services aux personnes âgées gérés par le CIAS

- 3 EHPAD, 2 petites unités de vie, un service de portage des repas

Une offre d'accueil petite enfance principalement organisée autour des assistantes maternelles (environ 200 sur le territoire)



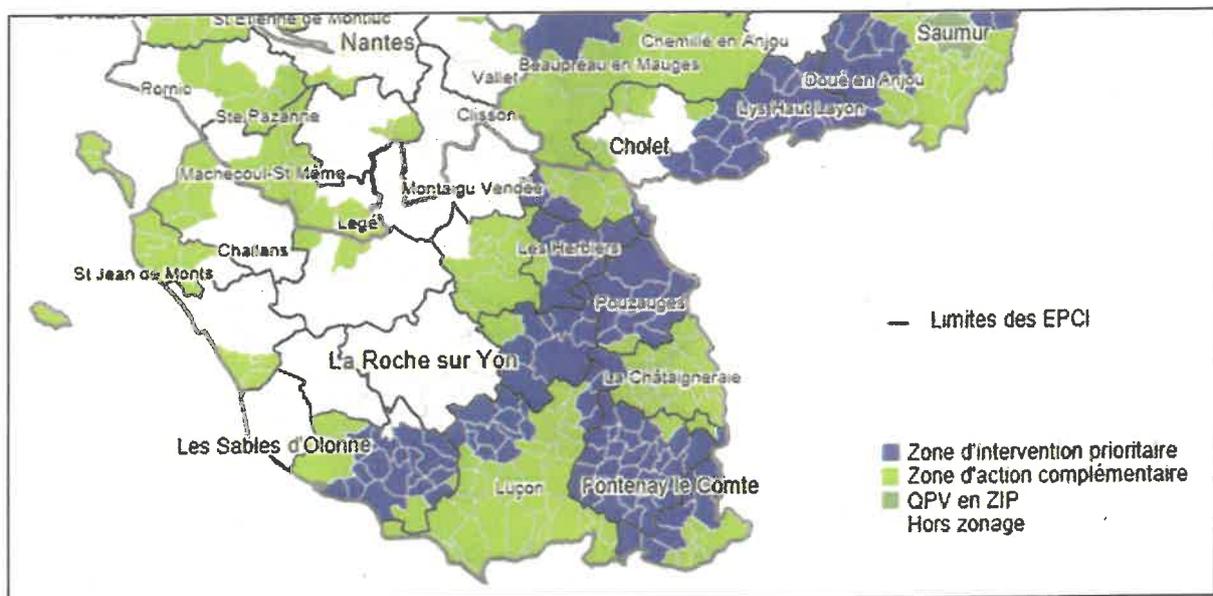
- Un multi accueil municipal à Chantonnay (30 places), une mico-crèche à Bournezeau et 2 projets (à Chantonnay et Sigournais).
- Un RAM (Relais d'assistants maternels) ouvert en janvier 2020

Une couverture satisfaisante du territoire en matière périscolaire

- Un fonctionnement principalement associatif dans des locaux communaux

**Une situation fragilisée en matière de santé**

- Le problème de la désertification médicale.



Le Pays de Chantonnay est confronté au départ de nombreux médecins qui ne sont pas remplacés.

Une dynamique associative soutenue

- Des échanges intercommunaux réguliers notamment dans le domaine sportif (fusion de clubs)
- Une action locale de proximité (accueil périscolaire, accueil de loisirs, foyer des jeunes)

Le manque d'équipements culturels structurants et l'absence d'une programmation culturelle.

**Un développement et une évolution de la demande de la population pour des services et des équipements de proximité** (commerces, activités sportives et culturelles, jeunesse...)

L'accroissement de la population dont une partie vient de l'extérieur du territoire s'accompagne d'une demande de services et d'équipements.

Il s'agit en particulier des services aux familles.

La population est composée de :

- 3 527 familles avec enfants dont 624 familles monoparentales



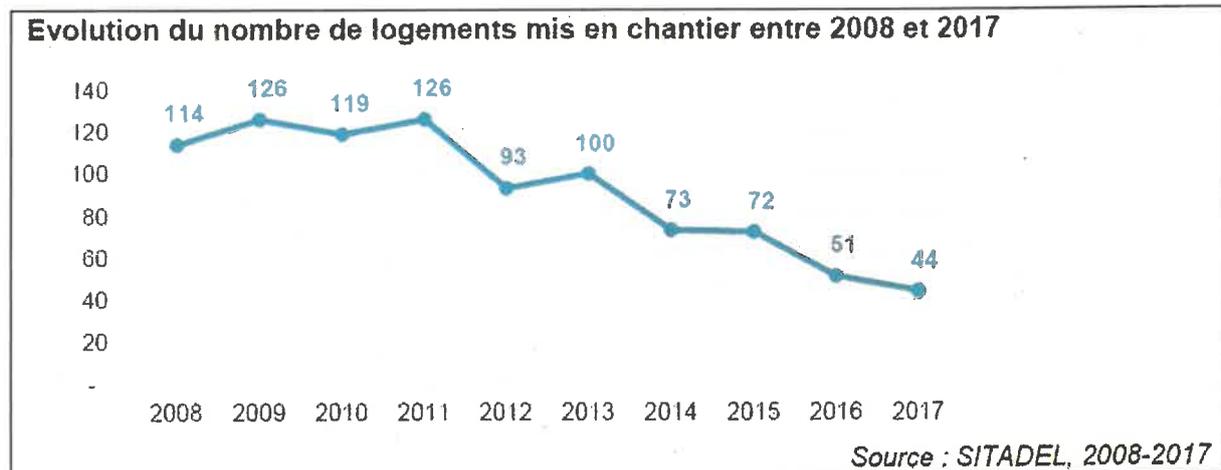
- 4 711 enfants de moins de 15 ans

Dans le schéma départemental des services aux familles, le Pays de Chantonnay est classé comme territoire prioritaire. Une démarche a été engagée avec la CAF et la MSA.

Le portrait social du territoire réalisé en 2018 a identifié plusieurs axes de travail :

- la parentalité avec un fort besoin d'information, de soutien et d'accompagnement des parents
- la petite enfance avec le manque de soutien des assistantes maternelles et les besoins de garde spécifique
- la jeunesse avec les disparités entre les communes, le besoin de soutien des initiatives des jeunes et le manque de coordination à l'échelle intercommunale
- l'accès aux droits et services avec la tendance des services à disparaître du territoire et le besoin d'accueil physique de proximité
- la mobilité avec des dispositifs existants de mobilité méconnus ou inadaptés et des problèmes de mobilité avec des publics plus concernés.

### Habitat et logement



Après une baisse nette de la construction neuve depuis 2011, la construction de logement a repris depuis deux ans.

Une problématique habitat/logement marquée autour de l'habitat diffus, du phénomène de vacance, de l'identité des cœurs de bourg et de la recherche de gisements fonciers (enjeu de densification lié au SCoT)

Selon l'INSEE, 799 logements sont vacants en 2017 sur le Pays de Chantonnay. La commune de Chantonnay est la plus concernée par ce phénomène avec un taux de vacance de près de 10%. Depuis



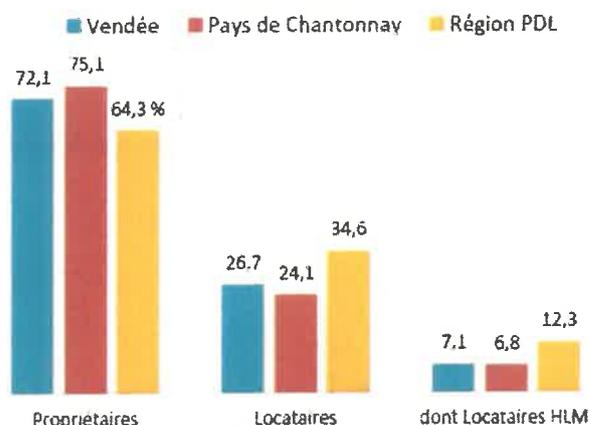
plusieurs mois, on constate que les maisons anciennes vacantes sont rachetées. La vacance des logements a baissé et concerne maintenant principalement des logements situés au-dessus des commerces, les bâtiments très vétustes et des biens en cours de succession.

Il y a sur le Pays de Chantonnay, une offre de foncier disponible et abordable.

La densification s'accompagne de problèmes de voisinage plus fréquent. La question se pose de l'adéquation des revenus au niveau des loyers.

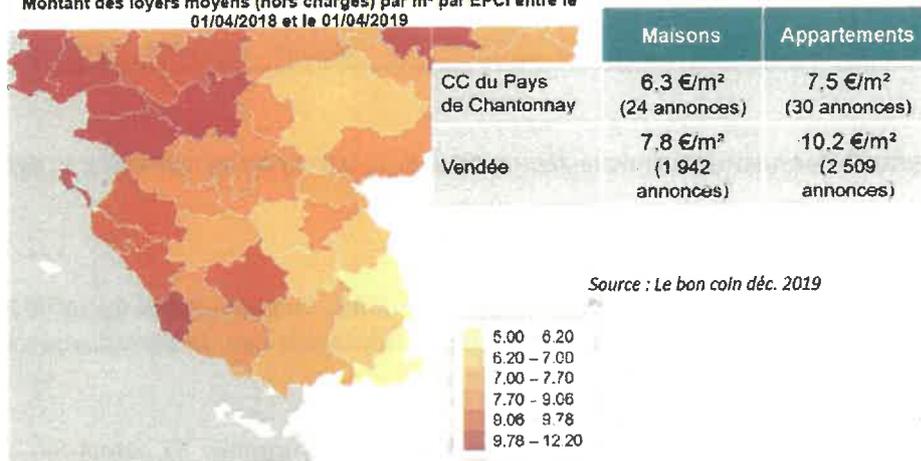
Une réflexion est à conduire sur la diversité de l'habitat et l'adaptation aux parcours de vie.

#### Répartition du parc de résidences principales selon le statut d'occupation en 2016



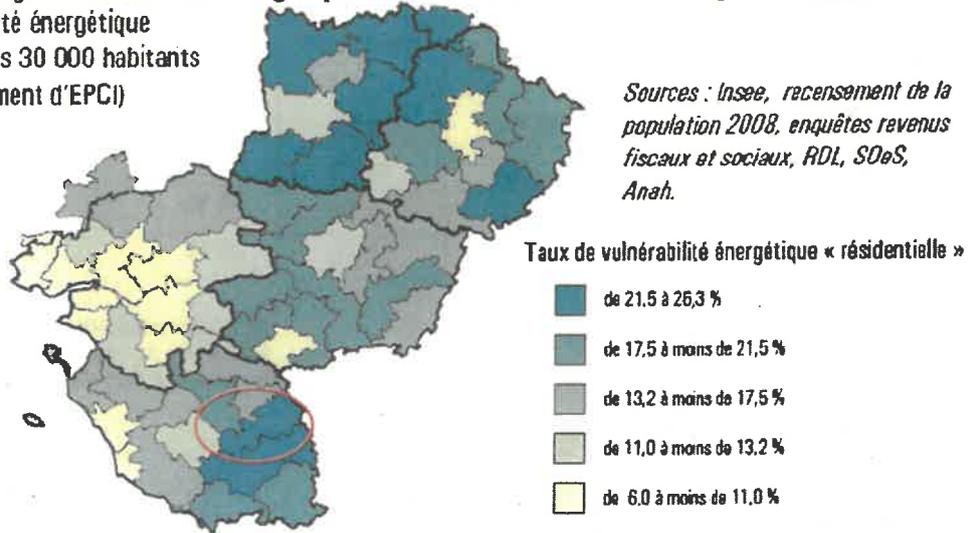
#### Un niveau de loyer faible au regard des collectivités avoisinantes

Montant des loyers moyens (hors charges) par m<sup>2</sup> par EPCI entre le 01/04/2018 et le 01/04/2019



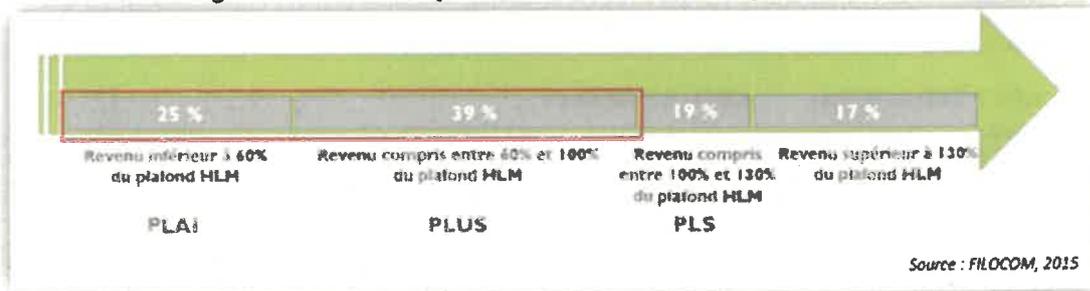


**Figure 3 : davantage de vulnérabilité énergétique « résidentielle » en dehors des grandes agglomérations**  
 Taux de vulnérabilité énergétique par zone d'au moins 30 000 habitants (EPCI ou regroupement d'EPCI)



De nombreux ménages sont éligibles au logement social (64%) sans pour autant pouvoir y accéder par manque d'offre.

**64 % des ménages entrent dans les plafonds de ressources HLM (contre 58% en Vendée)**

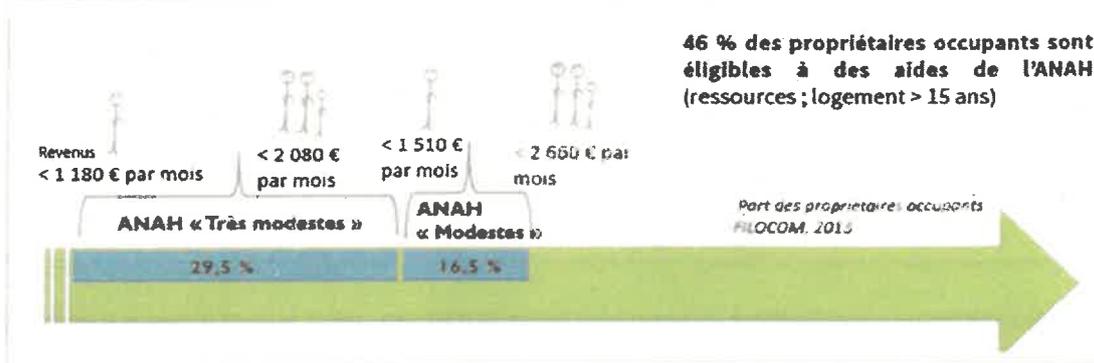


Pour ces ménages (notamment pour les plus modestes d'entre eux), l'accès et le maintien dans le logement peut s'avérer difficile, même sur un territoire où le marché du logement est relativement peu tendu.

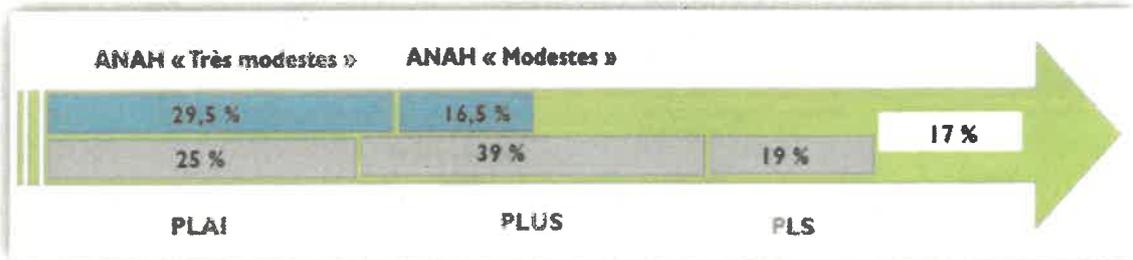


Taux de propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah en 2013 Source : Filocom	Modestes	Très modestes	TOTAL
CC Pays de Chantonnay	16,5%	29,5%	46%
Pays Bocage Vendéen	15,3%	24,7%	40%
Vendée	13,6%	24,1%	38%
Pays de la Loire	13,9%	22,2%	36%

Du côté des **propriétaires occupants**, on note que 46 % d'entre eux sont éligibles aux aides de l'ANAH ce qui est supérieur de presque 10 point au taux départemental.



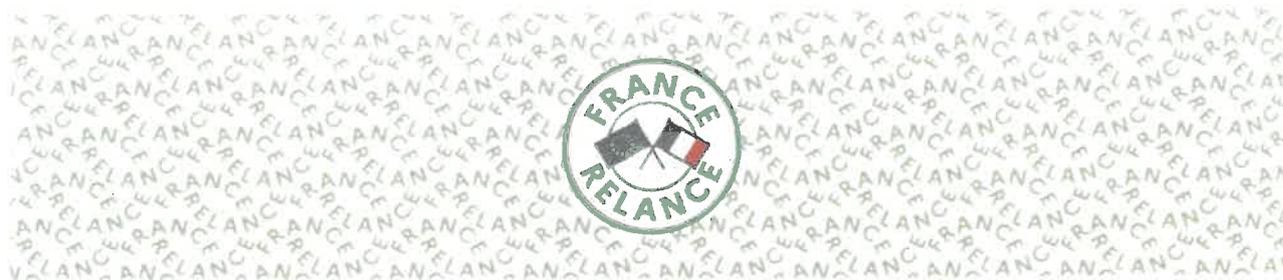
Au total, seulement 17 % de la population est non éligible à un dispositif public lié au logement



## Environnement et cadre de vie

Un territoire qui présente des spécificités et des éléments de qualité

- Le bocage.  
Le maintien et l'entretien du réseau de haies dépendent de l'intérêt agricole. Le bocage est lié à la pérennité de l'élevage bovin et à la valorisation économique des haies.
- Le secteur de Chantonnay présente une spécificité géologique avec la faille de Chantonnay
- L'eau est très présente sur le Pays de Chantonnay  
L'hydrographie de la Communauté de Communes est structurée par les vallées du Grand Lay et du Petit Lay. Le bassin versant du Lay est alimenté par de nombreux affluents, dont plusieurs



traversent sur tout ou partie de leur tracé le territoire : la Vouraie, la Mozée, la Grève, L'Arguignon ou encore la Doulaye.

Plusieurs sources de pollution sont susceptibles sur le territoire de dégrader la qualité de l'eau. Le ruissellement des eaux pluviales en milieu urbain, la présence d'infrastructures de transports importantes, les rejets industriels, etc. L'agriculture, très présente sur le territoire, et les filières agro-industrielles qui y sont liées, sont également susceptibles d'émettre un certain nombre de polluants (liés à la gestion de la fertilisation et les risques d'excédents de fertilisation, organique ou minérale ; aux rejets au niveau des bâtiments d'élevage liés à des capacités de stockage des effluents insuffisants ou des bâtiments trop vieux ; à l'utilisation des produits phytosanitaires).

En conséquence, l'état écologique (la faune et la flore aquatique, certaines substances chimiques et l'état physique des cours d'eau) des eaux superficielles oscille entre un niveau moyen et mauvais, d'après les données d'Eau France (émanant du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire). Plusieurs affluents du Petit Lay, dont La Vouraie qui traverse les communes de Saint-Hilaire-le-Vouhis, Saint-Martin-des-Noyers et Bournezeau et le ruisseau de la Grève qui traverse les communes de Saint-Martin-des-Noyers et Sainte-Cécile sont ainsi classés en mauvais état écologique. La Mozée, affluent du Grand Lay traversant la commune de Chantonay, est également classé en mauvais état écologique.

La topographie de ces vallées a permis la création de trois barrages destinés à l'alimentation en eau potable. Ceci induit la nécessité de préserver la qualité des eaux et l'existence de périmètre de protection. Ces retenues constituent aussi un attrait pour les loisirs et le tourisme.

Le Pays de Chantonay se situe principalement sur le bassin versant du Lay et pour une partie de la commune de Saint Martin des Noyers sur le bassin versant de Grand Lieu.

La gestion des milieux aquatiques est mise en œuvre par des syndicats mixtes de bassin dont la communauté de communes est membre.

- Peu de zonages réglementaires (Natura 2000)
- Trame verte et bleue
  - Un atout pour la fréquentation touristique et de loisirs
  - Un niveau de contrainte important pour le développement et l'aménagement de certaines communes

### **Le développement économique**

Une activité économique diversifiée avec une industrie bien présente.

L'industrie regroupe 2 710 emplois soit 39% des emplois salariés dans 73 établissements. Les secteurs d'activités principaux sont l'agroalimentaire, le bois et l'ameublement et la construction mécanique.

Le deuxième secteur d'emploi est le commerce, les transports et les services avec 2 049 emplois salariés (29%).

Cette diversité des activités et des tailles des établissements a permis de limiter l'impact des événements économiques (baisse d'activités de certains secteurs, fermetures d'entreprises) comme la fermeture de l'établissement DOUX en 2017.

L'action économique de la communauté de communes a été essentiellement tournée vers le



développement et l'organisation des parcs et des zones d'activités sur le territoire (Actipôles, Parc Polaris, Vendéopôle) et l'offre de locaux (ateliers relais, pépinière d'entreprises).

Pour faciliter le développement économique et accompagner les entreprises dans leurs projets, la communauté de communes s'est dotée d'un développeur économique qui assure un contact permanent avec les associations d'entreprises du territoire et fait le lien avec les partenaires et organismes qui participent au développement économique.

La communauté de communes est membre de la plateforme d'initiative locale Initiative Vendée Bocage Initiative qui soutient les créateurs des très petites entreprises.

La communauté de commune dispose de la Maison de l'Emploi pour apporter un service de proximité aux demandeurs d'emploi et aux entreprises.

La crise sanitaire et l'évolution des technologies numériques nécessitent une adaptation et une évolution accélérée des entreprises.

L'ensemble du territoire du Pays de Chantonnay va être desservi par la fibre optique d'ici fin 2023 dans le cadre du GIP Vendée Numérique auquel la communauté de communes apporte une participation financière importante.

Une partie des salariés envisagent plus de travail à distance. C'est aussi une modalité recherchée par des étudiants.

Les entreprises du Pays de Chantonnay rencontrent des difficultés à recruter et conserver du personnel d'encadrement et des salariés très qualifiés.

Pour faciliter ces évolutions, la communauté de communes réfléchit à une nouvelle offre de locaux et de services aux entreprises qui intégrerait les usages numériques et les nouvelles formes de travail.

Le tourisme est une activité économique à développer. Il s'agit de mettre en marché une offre touristique pour bénéficier de retombées économiques locales avec des hébergements touristiques adaptés.

L'agriculture est bien présente sur le territoire avec principalement des activités d'élevage de bovins et des élevages hors-sols. L'agriculture connaît des situations économiques difficiles dans plusieurs productions. Les nouvelles attentes des consommateurs et l'évolution vers une plus grande prise en compte du contexte environnementale sont des perspectives à approfondir.

En matière économique, le Pays de Chantonnay souffre d'un déficit d'image. Les sièges des principaux établissements industriels (Gautier, Fleury Michon) ne sont pas sur son territoire. L'importance de l'activité industrielle n'est pas repérée notamment du fait que plusieurs entreprises se sont développées sur des sites isolés et que le contournement routier Nord-Sud de Chantonnay passe à l'écart des zones industrielles.



## La transition écologique

### Les consommations et émissions globales

*Les données présentées ci-dessous sont issues du dispositif DROPEC1 et du rapport BASEMIS2.*

Les consommations énergétiques globales relevées pour 2014 sont de l'ordre de 615 GWh, soit environ 27,7 MWh par an et par habitant.

Les émissions de GES globales sont, elles, estimées à 291 039 teqCO<sub>2</sub> en 2014, équivalent à 13,1 teqCO<sub>2</sub> par an et par habitant.

Ainsi, ce chiffre est plus élevé que la valeur observée à l'échelle nationale (6 teqCO<sub>2</sub> de plus), qui s'établissait en 2012 à 7 teqCO<sub>2</sub> d'après les chiffres du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, mais aussi de la moyenne départementale (évaluée par l'ORES4 des Pays-de-la-Loire à 7,25 teqCO<sub>2</sub> par habitant en 2012).

Ensemble, les produits pétroliers, le charbon, l'électricité et le gaz assurent ainsi plus de 85% de l'approvisionnement en énergie de la Communauté de communes. Les 15% restant se répartissent entre le bois-énergie, les biocarburants et le solaire thermique.

Les trois premiers postes consommateur d'énergie du territoire sont le secteur du transport routier (26,1%), le résidentiel (25,3%) et l'industrie (hors branche énergie) (24,8%).

Les trois premiers postes d'émissions de GES du territoire sont le secteur de l'agriculture (46,3 %), les intrants (17,5 %) et le transport routier (14,3 %).

**La facture énergétique** nette du territoire (collectivités, habitants, entreprises, etc.), c'est-à-dire la différence entre sa consommation d'énergie et sa production propre en énergies renouvelables, s'élève à 78,2 millions d'euros par an. Rapportée au nombre d'habitants, la facture énergétique nette de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay est de 1673 €/habitant/an. La production locale d'énergie renouvelable permet d'éviter de dépenser 0,68 millions d'euros par an en énergie importée soit environ 31 €/habitant/an.

### Production des énergies renouvelables et de récupération et potentiel de développement

La production d'électricité au moyen de l'énergie solaire (photovoltaïque essentiellement) était en 2014 de 3,5 GWh sur le territoire de la Communauté de communes.

Les potentiels solaires sont les suivants :

- Solaire photovoltaïque : 163 GWh (156 GWh grâce aux toitures résidentielles, tertiaires et industrielles, 4 GWh par l'intermédiaire des installations au sol et 3 GWh via les ombrières de parking) ;
- Solaire thermique : 8 GWh.

Deux projets de parc éolien sont autorisés sur le territoire, à la Plaine de la Minée à Chantonay (3 mâts pour une puissance d'environ 10 MW) et aux lieux dits Les Landes et Les Bouquets, sur la commune de Bournezeau (3+3 mâts pour une puissance d'environ 14 MW).



Le potentiel éolien du territoire du Pays de Chantonnay est estimé, selon le Sydev, à 700 GWh (équivalent à 164 mâts de 90 à 120 m) en zone hors contrainte et 127 GWh en intégrant les zones d'attention environnementales.

L'étude menée par le Sydev évalue à 39 GWh l'énergie issue du bois-énergie sur le territoire.

Deux installations de méthanisation à la ferme existent et une centrale biométhane à Chantonnay est en fonctionnement à Chantonnay et un équipement est en projet à Bournezeau.

D'après une étude du Sydev réalisée à l'échelle des communes, le territoire présente un potentiel de production de 104 GWh par an.

### **Une communauté de communes en pleine évolution**

Le Pays de Chantonnay doit se positionner par rapport à l'influence de plusieurs bassins de vie (La Roche, Les Herbiers voire Cholet) et construire sa propre identité.

L'attachement à la place et à l'identité des communes est important. Des demandes portent sur de développement de l'action de la communauté de communes tout en maintenant la place et le rôle des communes.

Une communauté dont l'activité est historiquement axée sur l'action économique et notamment les zones d'activités jugées indispensables pour le développement du territoire, l'action sociale pour les personnes âgées ainsi que le soutien financier à la réalisation de projets communaux (les fonds de concours).

Une évolution des compétences communautaires liée d'un part aux obligations légales (PLUI, eau potable, ensemble du développement économique, mobilité, PCAET) et d'autre part au projet de territoire (centre aquatique, RAM, lecture publique, habitat).

La nécessité d'adapter les moyens matériel et humain des services communautaires pour assurer l'exercice des nouvelles compétences et actions et de trouver l'équilibre entre les coûts de ces évolutions et les moyens financiers de la communauté de communes.

### **Enjeux du territoire**

Le diagnostic dégage plusieurs tendances.

L'intérêt permanent des acteurs du territoire à bénéficier de l'irrigation par les flux régionaux. se traduit par l'enjeu central **d'une consolidation de l'attractivité du Pays de Chantonnay et de l'émergence d'une image positive.**

L'impératif de visibilité du territoire passe par une reconnaissance dans un ensemble plus large, qui demande **l'affirmation d'un positionnement du Pays de Chantonnay entre le Bocage Vendéen et l'espace périurbain de La Roche-sur-Yon.**



La capacité à créer les conditions de cette attractivité implique une mobilisation des ressources locales, et **une vigilance sur l'aspect qualitatif pour éviter une banalisation des espaces**. Sinon les nouveaux habitants risquent de choisir le Pays de Chantonnay principalement par défaut.

Cette attractivité demande une adaptation du traitement des infrastructures de transports, pour assurer **une réelle visibilité du territoire et un équilibre dans les dynamiques internes**.

**La richesse patrimoniale et environnementale du territoire est une ressource** pour générer une valeur ajoutée supplémentaire et des opportunités d'innovation, tout en s'interrogeant sur le degré de protection à accorder à ces éléments à préserver. C'est aussi un atout pour la qualité de vie.

**La concrétisation du potentiel touristique des trois lacs** est un enjeu de qualification du territoire en réponse aux besoins de la population, résidente et de passage.

**La valorisation du territoire en matière de développement économique est à poursuivre.**

Les potentialités du territoire sont à mettre en avant ainsi que l'implication locale des chefs d'entreprises pour répondre aux besoins des entreprises, attirer de nouveaux établissements et favoriser les nouvelles formes d'économie. L'économie circulaire est une opportunité. La valorisation des produits locaux est à soutenir. Les atouts touristiques du Pays de Chantonnay sont à affirmer pour contribuer à l'activité économique. Une attention est à porter pour le maintien des activités dans les bourgs. La présence de salariés qualifiés pour l'encadrement et les mutations technologiques est essentielle pour la poursuite du développement des entreprises.

**L'organisation du territoire** se dessine à partir des choix d'investissement et leurs localisations. Ces investissements peuvent conforter le tissu urbain et s'inscrire dans un développement intercommunal coordonné **où chaque partie trouve une fonction propre et complémentaire**. La révélation de l'identité de chaque centralité composant le territoire favorisera la visibilité du territoire.

La volonté de renforcer l'attractivité, au travers de l'installation de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises, peut s'inscrire dans **une recherche d'intégration et de renouvellement du tissu urbain**.

L'arrivée d'une nouvelle population sur le territoire et l'influence des pôles urbains proches mettent l'accent sur l'importance de **réaliser des actions fédératrices et en mesure de porter du lien social**.

Le territoire montre un bon indice d'équipements du fait de la présence de services de proximité du quotidien dans la plupart des communes. **Cependant le déficit porte sur les équipements de type intermédiaire ou supérieur**. Le nouveau centre aquatique qui ouvrira à l'automne 2021, est un équipement structurant dans le domaine du sport et des loisirs. Le travail en cours sur le projet de lecture publique aborde le volet culturel.

Le portrait social du territoire a identifié **des besoins de services aux familles** dans les domaines de :

- la parentalité (information, soutien et accompagnement),



- la petite enfance (information sur les modes de garde, appui aux assistants maternels)
- l'enfance et la jeunesse (coordination des acteurs, soutien aux initiatives des jeunes)
- l'accès aux droits et aux services (disparition des services, besoin d'accueil physique)
- la mobilité (certains publics ont des difficultés d'accès aux services existants)

Il s'agit de coordonner les intervenants et les services existants, de développer certaines actions et de mettre en place des activités ou des services nouveaux sur le territoire.

L'ouverture du Relais d'Assistants Maternels (RAM) en janvier 2020, la présence de France Services à Chantonnay sont des premières réponses.

La présence des services de santé est un sujet majeur pour la population. **Le Pays de Chantonnay est confronté au problème très important de désertification médicale.** De nombreux médecins partent à la retraite et ne sont pas remplacés. La présence de médecins est devenue un critère du choix d'installation des nouveaux habitants.

**Les technologies numériques** vont impacter de nombreux champs (entreprises, santé, commerce, services aux entreprises, formation, accompagnement des seniors...). Elles **sont aussi une opportunité** pour transformer et renouveler les activités économiques et pour offrir de nouveaux services ou des services sous de nouvelles formes.

**La mutation démographique** marquée par un **vieillissement global de la population s'accompagne de migrations résidentielles** tant au plan national qu'au plan local. Le Pays de Chantonnay est concerné par ces mouvements et peut en bénéficier, à condition de réussir à trouver l'équilibre dans son maillage territorial en articulant le pôle structurant avec le reste du territoire en particulier pour le logement et les services dont le maintien à domicile.

Le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territoriale montre que les trois secteurs du transport routier, du résidentiel et de l'industrie (hors branche énergie) sont les plus consommateurs d'énergie (75%). L'approvisionnement énergétique est largement assuré (44%) par la catégorie « produits pétroliers et charbon ». L'agriculture est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre.

Les enjeux relevés par le PCAET portent sur :

- **la réduction de la consommation énergétique dans les transport, l'habitat et l'industrie.**
- **la réduction de l'émission des GES dans l'agriculture**
- **l'augmentation de la production d'énergie renouvelable** à partir des ressources locales (solaire, éolienne, bois-énergie et méthanisation)
- **la préservation de la qualité des eaux et de la biodiversité**
- **l'adaptation du territoire au changement climatique** (les inondations, la canicule, l'augmentation des besoins en eau potable et la baisse du débit des cours d'eau)

La communauté de communes va devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). **La mobilité est un sujet transversal** qui concerne plusieurs domaines dont l'accès aux services et à l'emploi ainsi que la réduction des consommations d'énergie et de gaz à effet de serre. Des services adaptés à un territoire rural sont à mettre en place aussi bien pour les déplacements internes au territoire que pour les échanges avec les pôles voisins.



Ces enjeux conduisent à rechercher **une structuration cohérente du territoire pour un développement qualitatif.**

La réponse aux besoins en services et équipements qui relèvent des collectivités du Pays de Chantonnay s'organise autour d'une structuration cohérente et globale entre les communes et la communauté de communes. Les compétences de la communauté de communes évolueront en fonction des équipements et des services qui lui seront confiés.

**La poursuite de la vitalité des communes passe par le maintien des services publics et privés de proximité et en particulier les services du quotidien.**

**La participation des habitants au projet du territoire du Pays de Chantonnay contribuera à la mise en place de politique, de services et d'équipements adaptés, à l'identification des habitants à ce territoire et à son attractivité.**



## **Annexe 2 – Orientations stratégiques**

### **1 Stratégie de transition écologique**

Document joint

### **2 Stratégie de développement économique**

Document joint

### **3 Stratégie de cohésion du territoire**

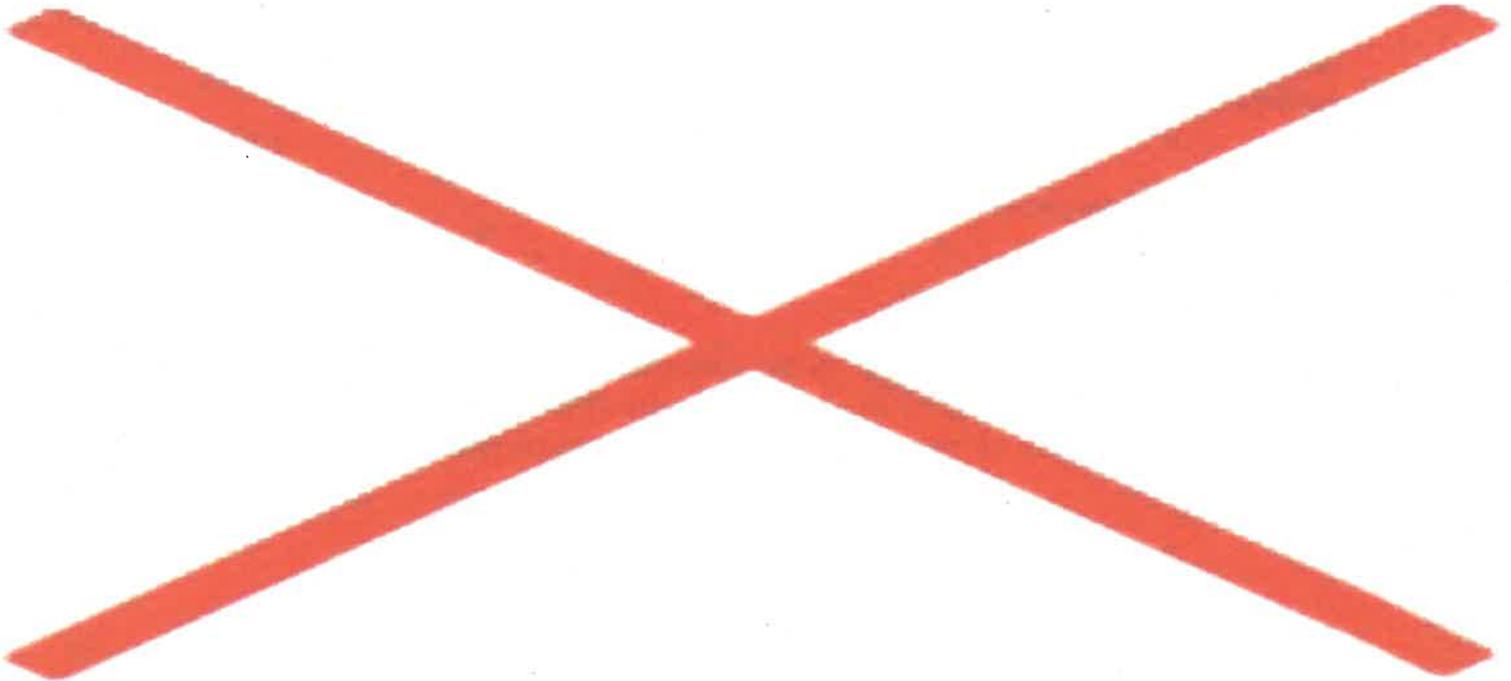
Document joint

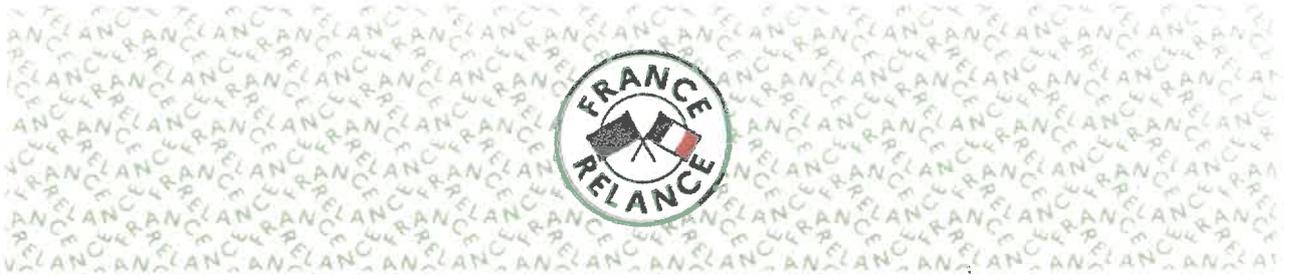


### **Annexe 3 – Avenant de programmation**

**Avenant de programmation des opérations à financer au titre de l'année 20...  
dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial de relance et de transition écologique**

**passé entre l'État et la CC du PAYS DE CHANTONNAY**





## **Annexe 4 – Annexe financière**

**Avenant de financement annuel  
Contrat territorial de relance et de transition écologique**

**ANNEXE 20... (millésime)**

**ENTRE**

Le Préfet du département de la Vendée,

d'une part,

**ET**

La Communauté de Commune/Communauté d'agglomération/commune de  
représentée par son Président/Maire

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

### **Préambule**

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière



de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

**Le contrat territorial de relance et de transition écologique** accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que définit par la CC/CA/commune.

La présente annexe financière 202... liste les actions à engager pour l'année 202...,

**VU** le contrat de contrat territorial de relance et de transition écologique, signé le .....2020 avec la CC/CA/commune de.... ,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 202X sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

#### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 202...

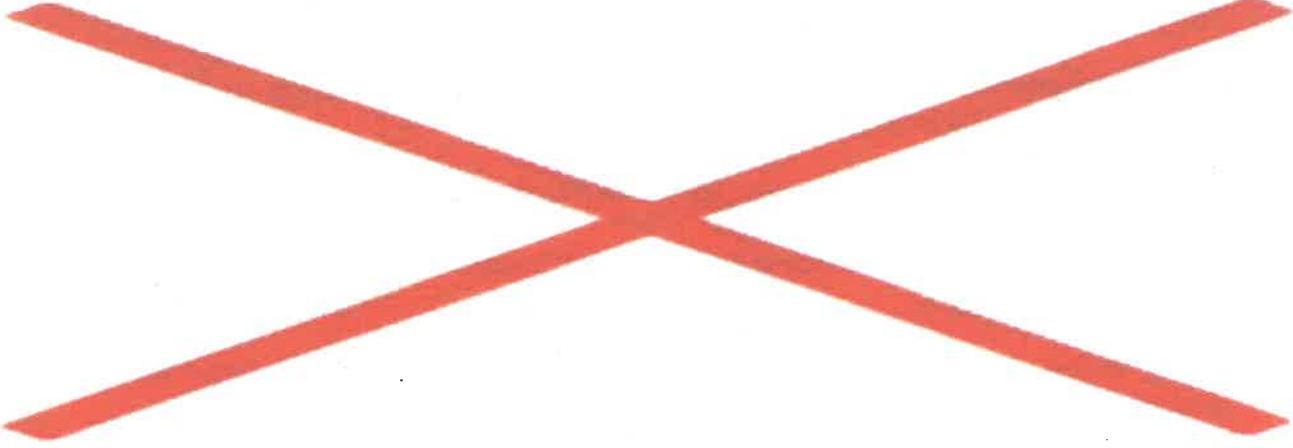
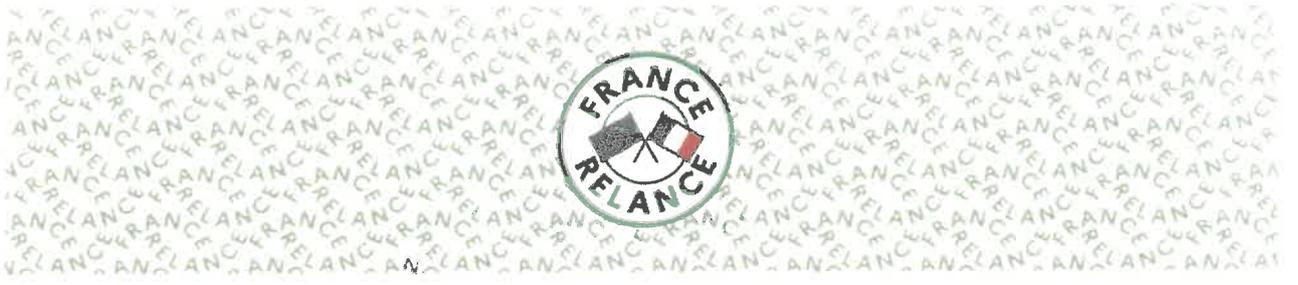
#### **ARTICLE 2 : Suivi**

Le comité de suivi et de programmation du contrat assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Le

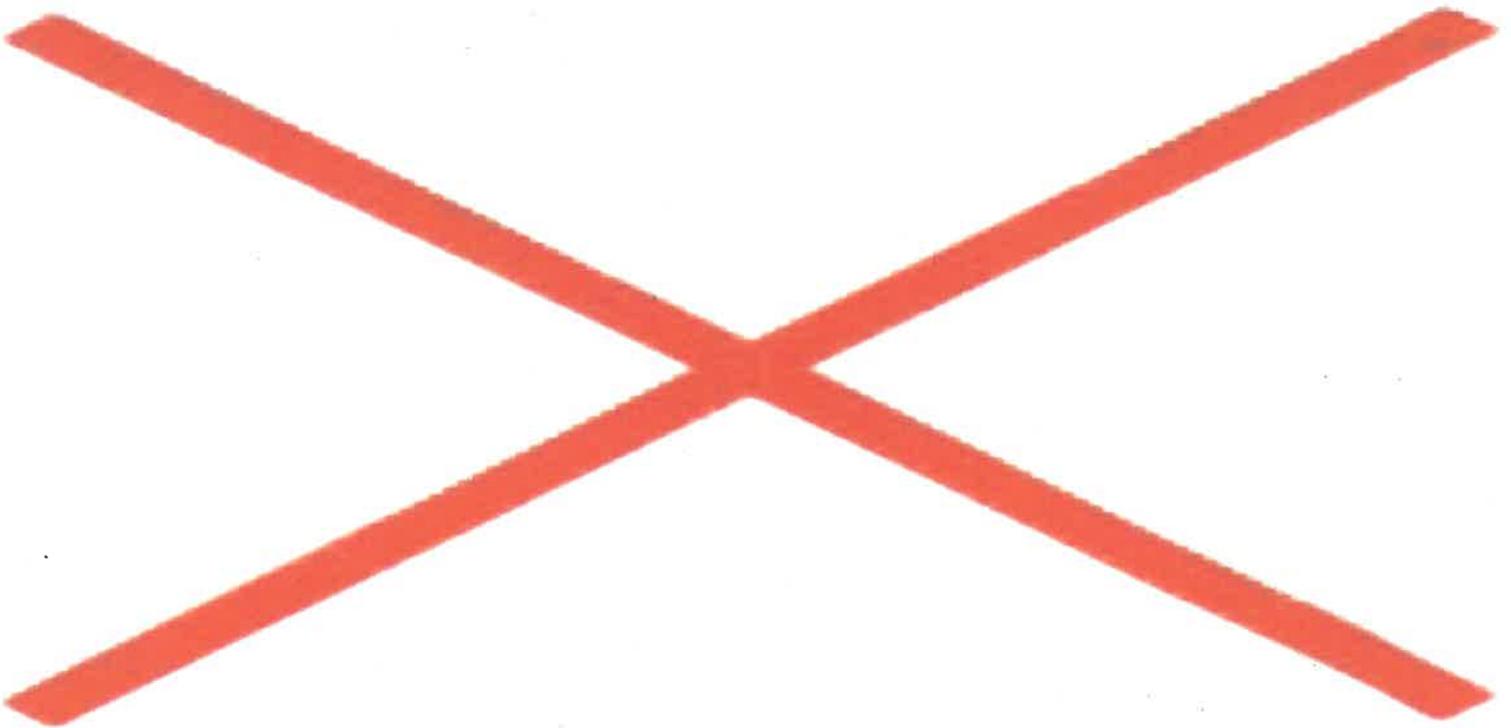
Le préfet de la Vendée,

Le Président/le maire de ...





## Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE



\* Pour chaque projet avoir un indicateur précisant le délai écoulé (en nombre de mois) depuis l'accord d'une subvention de l'État + un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi le projet ou l'opération concourt à la mise en œuvre de l'action.



STRATEGIE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Actions	Opérations ou projets	classement	Indicateurs
Aide à la rénovation énergétique et à la réhabilitation de l'habitat	<p>Mise en œuvre d'une OPAH et d'une PIRE</p> <p>Réhabilitation du logement des Cœurs Vendéens à Saint Germain de Princay</p> <p>Incitation à l'installation de chauffage utilisant une énergie renouvelable</p> <p>Rénovation des bâtiments communaux : bâtiments scolaires à Saint Vincent Sterlanges</p> <p>Rénovation énergétique de la Mairie et des bâtiments associatif à Sigournais</p> <p>Rénovation de la salle des Boutons d'or à Saint Germain de Princay</p> <p>Rénovation de l'école publique à Saint Germain de Princay</p> <p>Rénovation de l'isolation des bâtiments scolaires à Saint Martin des Noyers</p> <p>Rénovation énergétique de la Mairie à Saint Vincent Sterlanges</p> <p>Rénovation énergétique, électrique et intérieure de la salle Fonteneau à Saint Vincent Sterlanges</p> <p>Rénovation énergétique de l'école publique à Bournezeau</p> <p>Réfection du bardage/isolation et de la toiture de la salle de sport à Bournezeau</p> <p>Rénovation énergétique de la mairie et de l'école primaire - Saint Hilaire le Vouhis</p> <p>Rénovation de mairies, d'écoles, de salles des fêtes, de locaux périscolaires, de locaux de restauration scolaire, EHPAD, etc.</p> <p>Liaisons douces et sécurisation pour les piétons et cyclistes à Bournezeau</p> <p>Aménagement d'une coulée verte à Saint Germain de Princay</p> <p>Aménagement du quartier de la gare à Chantonnay</p> <p>Aménagement de liaisons douces à Sigournais</p> <p>Aménagement de liaison douce rue Charrette et chemin de la Bodinière à Saint Germain de Princay</p> <p>Aménagement d'une liaison cyclable entre le bourg et l'itinéraire cyclable départemental à Saint Martin des Noyers</p> <p>Aménagement de liaisons douces dans le vieux centre bourg de Saint Prouant</p> <p>Aménagement de liaisons douces entre les zones d'habitat et les services au public (école, mairie, bibliothèque, commerce, salle, terrain de sport, etc.) à Saint Hilaire le Vouhis</p>	<p>2021</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>2021</p> <p>3</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>4</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>2021</p> <p>2021</p> <p>2021</p> <p>3</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>2</p>	<p>nombre de logements rénovés</p> <p>réalisation du projet</p> <p>nombre d'aménagements et/ou longueur</p>

Stratégie de transition écologique (suite)		Indicateurs	
Actions	Opérations ou projets		
Assainissement des eaux usées et pluviales	Aménagements de paistes cyclables et de la rue de la Doulaye à Bournezeau	2	
	Aménagements de pistes cyclables et des rues des Sables, Armistice, Gare et Bastard à Bournezeau	3	
	Liaison piétonne et cyclable entre le complexe sportif de la Charlière et la quartier de la Tuilerie à Chantonnay	1	
	Itinéraires cyclables entre les villages et le centre-ville à Chantonnay	1	
	Aménagements de bandes cyclables sur les avenues en entrée de ville à Chantonnay	1	
	Création d'une liaison douce entre le centre bourg et La Gélinière à Rochetrejoux	1	
	Aménagement de liaisons douces (piéton, cycles) à Sainte Cécile		
	Aménagement de liaisons douces (piétonnes, cyclables, ...) et des infrastructures associées (stationnement vélos, abri pour les utilisateurs, accès au point de transport collectif ou partagé, etc.)		
	Construction d'une station d'épuration de type filtre planté de roseaux à Sainte Cécile	2021	nombre d'aménagements et/ou longueur
	Création d'un bassin pour la gestion des eaux pluviales afin de lutter contre les risques d'inondations dans le secteur du Petit Lundi à Saint Prouant	1	
	Travaux d'amélioration du réseau d'assainissement à Saint Prouant	2	
	Aménagement des cimetières pour une gestion sans pesticides à Bournezeau	1	
	Réfection des réseaux d'eau pluviales à Bournezeau	2	
Travaux de réfection des réseaux eaux usées et eaux pluviales suite à diagnostic d'assainissement - Saint Hilaire le Vouhis	2		
Aménagement technique ou paysager participant à la lutte contre la pollution des eaux			
Construction et rénovation d'ouvrages (réseau, station d'épuration EU, bassin de régulation et de traitement EP, équipement de gestion intégrée des eaux pluviales, etc.)			
Elaboration de diagnostic et de schéma directeur d'assainissement - Chantonnay	1		
Elaboration de diagnostic et de schéma directeur d'assainissement - Saint Prouant	1		
Elaboration de diagnostic et de schéma directeur d'assainissement			

Stratégie de transition écologique (suite)		Indicateurs
Actions	Opérations ou projets	
	Aquisition de matériel pour la gestion écologique des espaces des collectivités	
Démarche d'écologie industrielle et territoriale	Diagnostic d'une cinquantaine d'entreprises et mise en place de synergies	nombre de synergie mise en place
Installation d'équipements de production d'énergie renouvelable	Soutien à l'installation d'équipements de production d'énergie éolienne, solaire, de méthanisation	nombre d'installations et capacité de production annuelle
	Mise en place d'une chaufferie bois à Sigournais	1
Mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial	Chauffage des bâtiments communaux avec des énergies renouvelables à Sainte Cécile	
	Réalisation d'un diagnostic puis définition des axes structurants et ensuite du plan d'actions	1
Aménagements publics favorisant la densification des bourgs	opération d'aménagement public pour viabiliser des espaces disponibles dans l'enveloppe urbaine.	nombre d'opérations
	Aménagement des espaces communs de la zone d'habitat de l'ancien site CAVAC à Bournezeau.	2
Traitement et/ou réhabilitation des friches	Etude de faisabilité, opération de dépollution, opérations préalables à la réutilisation (déconstruction, réaménagement du site, etc.)	nombre d'études de faisabilité, surface réhabilitée
	Réhabilitation de la friche commerciale du centre-bourg à Saint Prouant	1
Installation d'une station de distribution de GNV Développement de la filière bois	Recyclage de la friche Debien à Saint Martin des Noyers	2
	Aquisition, réhabilitation d'une ancienne station service pour créer un lotissement d'habitation à Sigournais	4
	Réhabilitation du site des anciens fours à chaux à Saint Vincent Sterlanges	5
	Projet d'une station GNV avec la SYDEV à Chantonay	3
	Détermination du potentiel de valorisation en bois d'œuvre et en bois énergie des forêt et des haies	évaluation du potentiel réalisée
Entretien des rivières	Opération de plantation et de conformation des haies, de boisement ou reboisement.	linéaire ou surface plantée
	Opération d'entretien de la ripisylve, d'enlèvement des embâcles, de restauration du lit et des annexes hydrauliques, de confortation des berges, etc. sur les bassins du Lay et de Grand Lieu	linéaire entretenu, nombre d'embâcles enlevées
la lutte contre les organismes nuisibles et les espèces invasives	Soutien aux opérations de lutte	1
Réduction des consommations énergétiques dans les transports et l'industrie	Sensibilisation des entreprises à la réduction des consommations d'énergie dans leurs bâtiments, leurs process et leurs logistiques	1
		nombre d'entreprises sensibilisées

**Stratégie de transition écologique (suite)**

Actions	Opérations ou projets	Indicateurs
	<p>Equipement en véhicule et matériel à motorisation non thermique ou bien utilisant des énergies renouvelables</p>	<p>2</p> <p>quantité achetée</p>
	<p>Déploiement des nouvelles installations de distribution d'énergie pour les véhicules (borne électrique, GNV, hydrogène, ...)</p>	<p>3</p> <p>nombre d'installations</p>
Stockage du carbone dans la végétation et les sols	<p>Proposition de services de mobilité alternatifs à l'autosolisme</p> <p>Amélioration de la gestion des haies et des bois pour augmenter la quantité de matière végétale</p> <p>Soutenir le développement des systèmes agricoles favorables au stockage du carbone dans les sols.</p>	<p>2</p> <p>services mis en place</p>
Lutte contre l'artificialisation des sols	<p>Opération de densification dans les bourgs et les zones d'activités</p> <p>Aménagements publics favorisant ou nécessaires à l'urbanisation d'espaces disponibles dans les secteurs urbanisés</p> <p>Urbanisation des dents creuses dans le bourg-Saint Prouant</p>	<p>1 et 3</p> <p>nombre d'opérations, nombre de logements</p> <p>nombre d'aménagements</p>
	<p>Réhabilitation des friches industrielles</p>	<p>surface réhabilitée</p>
	<p>Sensibilisation des entreprises à optimiser l'utilisation de leur terrain</p>	

STRATEGIE DE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE			
Actions	Opérations ou projets	2021	Indicateurs
Aménagement de zones d'activités	Extension de la zone artisanale "Actipôle des Grands Montains" à Saint Prouant	2021	surface des extensions
Construction des locaux relais Valorisation des lacs	Extension, rénovation de zones d'activités, amélioration de la circulation et des accès, opération de la densification des zones d'activités Construction d'ateliers et de locaux relais	2	surface densifiée
Aménagement d'un espace innovant	Aménagement des équipements de loisirs (baignade, sentiers, aires de jeux, sites, point d'intérêt, etc.) et d'équipements d'accueil (signalétique, espace de stationnement, etc.)	1	nombre de bâtiments réalisation
Recyclage des friches industrielles et des terrains pollués	Construction ou aménagement d'un espace à l'usage des technologies numériques et les nouvelles formes de travail (coworking, espaces numériques, salles partagées, espaces de formation, fablab, fabrique de territoire, ...)	3	réalisation
Soutien au commerce et à l'artisanat	Etude de faisabilité du recyclage de friches industrielles existantes et opération de réhabilitation ou de transformation de ces friches	2	nombre d'études, surface réhabilitée
Favoriser le développement d'une agriculture de proximité	opération de maintien, de rénovation des commerces et services de proximité Aménagement d'espaces de stationnement à proximité des commerces et services		nombre d'établissements aidés
Développement des hébergements touristiques	Accompagnement des projet de production agricole pour une alimentation locale Construction, aménagement, rénovation d'hébergement touristiques		
	Accompagnement des porteurs de projets touristiques		



Actions prioritaires	STRATEGIE DE COHESION DU TERRITOIRE			Indicateurs
Réalisation d'équipements structurant et de proximité pour l'éducation, le sport et les loisirs	Opérations ou projets			
		Devenir de la salle des congrès et de la piscine à Chantonny	2	études en cours
	Aménagement d'un local de rangement du matériel associatif à Sigournais	1		
	Réhabilitation de la salle des Congrès à Chantonny	3		
	Rénovation d'un bâtiment pour les associations à Chantonny	4		
	Réaménagement du foyer soleil de Bournezeau	3		
	Rénovation du restaurant scolaire à Saint Germain de Princay	2021	nombre de réalisations	
	Création d'un restaurant scolaire et réaménagement de l'accueil périscolaire à Saint Hilaire le Vouhis	2		
	Rénovation des toitures de la cantine et du périscolaire à Sigournais	2021		
	Cuisine centrale pour la restauration scolaire en circuits courts à Sainte Cécile			
	Regroupement et rénovation des écoles publiques maternelles et primaires sur deux sites à Chantonny	3	études en cours	
	Construction d'une école publique à Sigournais	1		
	Réaménagement des espaces communs de la cité des primevères à Saint Martin des Noyers	2021		
	Réhabilitation de la salle des Halles	2		
	Travaux d'amélioration du confort d'été à la salle du Mitan à Bournezeau	4		
	Rénovation-agrandissement du foyer rural et du restaurant scolaire à Rochetrejoux	1		
	Création d'un tiers-lieu à vocation sociale à Sainte Cécile			
	Construction d'une nouvelle bibliothèque avec un Tiers-Lieu à Sigournais	2		
	Agrandissement du cinéma Lumière à Chantonny	3		
	Aménagement d'une aire de loisirs et de la salle des fêtes de St-Vincent Puymaufrais	4		
	Rénovation des vestiaires du stade à Saint Germain de Princay	2021		
	Aménagement d'un city-stade à Saint Prouant	2021		
	Rénovation des salles de sports Clémenceau et Arc-enCiel à Chantonny	1	études en cours	
	Acquisition et rénovation des salles de l'Epine à Chantonny	3	études en cours	
	Aménagement d'un city-stade à Sigournais	1		
	Aménagement d'un City stade-Skate park à Saint Vincent Sterlanges	1		
	Réaménagement du terrain multisport à Saint Hilaire le Vouhis	1		

Stratégie de cohésion du territoire (suite)		Indicateurs
Actions prioritaires	descriptif	
	Rénovation énergétique des salles de sport à Saint Martin des Noyers	1
	Réalisation des vestiaires et tribune du stade de foot à Bournezeau	3
	Aménagement d'un city-stade à Sainte Cécile	2021
	Réalisation d'un City stade à Bournezeau	4
	Mise en place d'un arrossage intégré au terrain de foot à Bournezeau	2
	Réalisation d'un terrain de football synthétique à la Charrière à Chantonnay	3
	Réaménagement des espaces communs du quartier du Pinier à Saint Hilaire le Vouhis	2021
	Réaménagement des espaces communs du lotissement de l'Ouchetterie à Saint Martin des Noyers	3
	Aménagement autour du Petit Lay à Sainte Cécile	
	Construction, rénovation, aménagement des équipements : - équipements éducatifs (école, accueil périscolaire et de loisirs, restauration scolaire, centre de loisirs, ETC) - équipements sportifs (salle de sport, stade, city stade, terrain de sport, ...) - équipements culturels ( lecture publique, musique, danse, etc.) - équipements de loisirs et de lien social (salle des fêtes, salle associative, salle de réunion, etc.) - aménagements d'itinéraires de randonnée (pédestre, cycliste, ...)	
Réalisation d'équipements structurants et de proximité pour la culture	Construction, rénovation, aménagement des équipements : - équipements culturels ( lecture publique, musique, danse, musique, exposition, spectacles, résidences d'artistes, etc.) Rénovation de la salle du théâtre à Rochetrejoux Rénovation de l'ancien théâtre à Saint Vincent Sierlanges Rénovation d'un bâtiment pour aménager une bibliothèque 3ème lieu à Saint Prouant	1 5 5
Programmation culturelle	Mise en place d'une programmation culturelle, CLEAC Préparation et réalisation d'un contrat territoire lecture Spectacles pour les scolaires Spectacles pour les adultes	1 1 1 1
Aménagement des espaces publics	Rénovation des tours de Puybelliard à Chantonnay Réaménagement des centres-bourgs, des axes de déplacement, des liaisons vers services Réhabilitation du patrimoine ( église, temple, etc.)	2021 réalisation

Stratégie de cohésion du territoire (suite)		Indicateurs
Actions prioritaires	descriptif	nombre de réalisations
Revitalisation des centres villes et des centres bourgs	Aménagements des espaces publics, de liaisons douces, réhabilitation de bâtiments publics, de logements	
	Réaménagement du quartier de la gare à Chantonnay	2021
	Création de logements dont des logements sociaux	
	Opération Place de l'Hôtel de ville à Chantonnay : acquisition/démolition et construction de locaux commerciaux et de logements	1
	Opération rue La Fontaine à Chantonnay : acquisition/démolition et construction de logements	3
	Revitalisation du centre-ville : rue Nationale, rue de Metz	1
	Revitalisation du centre bourg à Sainte Cécile	
	Aménagement du centre bourg (accessibilité, sanitaire) à Saint Germain de Princay	1
	Revitalisation commerciale du centre bourg à Saint Martin des Noyers	2
	Revitalisation du cœur de bourg à Saint Prouant (îlot commercial, logements sociaux, coulée verte, sécurisation des liaisons douces vers les services publics)	2
	Aménagement du bâtiment à vocation commerciale avenue du Moulin à Bournezeau	2
	Construction ou aménagement de locaux pour les commerces à Saint Hilaire le Vouhis	4
	Aménagements de sécurité pour les déplacements doux et les mobilités actives	
	Aménagements paysagers	
	Aménagement de la place des Papillons	
Revitalisation du centre bourg et création d'une halle à Rochetrejoux	2	
Aménagement du cadre de vie	Soutien aux commerces à Sainte Cécile	
	Mise en accessibilité pour les personnes handicapées des espaces et locaux publics, réaliser les aménagements de sécurité pour les déplacements doux, installer des aménagements paysagers	nombre de réalisations
Adapter les locaux et les équipements des services des collectivités	Préservation et mise en valeur des coteaux du Grand Lay à Saint Prouant	4
	Acquisition, construction, rénovation, aménagement de locaux des services des collectivités locales (locaux des services administratifs, des services techniques,...), les équipements de ces services, les équipements de dématérialisation et d'échanges avec les citoyens, ...	nombre de réalisations
	Réhabilitation et extension de la Mairie à Bournezeau	1
	Aménagement des ateliers municipaux à Bournezeau	1

Stratégie de cohésion du territoire (suite)			
Actions prioritaires	descriptif		Indicateurs
	Aménagement ou construction d'atelier municipal à Saint Germain de Princay	3	
France Services - Accueil et accompagnement pour les démarches administratives du quotidien	Aider à l'inclusion numérique par la mise en place de conseillers numériques	1	nombre de personnes aidées
Maintien des commerces et services de proximité	Aquisition, construction, rénovation, aménagement de locaux pour le maintien d'un commerce ou service de proximité		nombre de réalisations
Maintenir et développer une offre de services de santé adaptée au territoire	Aquisition, construction, rénovation, aménagement de locaux pour le maintien d'un service de santé	2	
	Mettre en place un contrat local de santé	1	
Adapter les établissements d'hébergement des personnes âgées	Construction, rénovation, aménagement des hébergements de personnes âgées - rénovation de l'EHPAD les Erables	1	
	Construction, rénovation, aménagement des hébergements de personnes âgées- rénovation de l'EHPAD Les Humeaux	2	
	Construction, rénovation, aménagement des hébergements de personnes âgées - rénovation de la maison de vie Les Grands Parents	4	
Soutien aux parents et à la petite enfance	Service Relais Assistants Maternels	1	
	Réseau d'écoute d'aide et d'appui à la parentalité	2	
Soutien aux adolescents	Mise en place d'une permanence de la Maison des adolescents	1	nombre de personnes reçues
	Mise en place d'une coordination des actions pour l'enfance et la jeunesse	2	
	Appel à projet pour aider les initiatives des jeunes	2	
La prévention de l'autonomie des séniors	Actions de prévention pour l'autonomie et le maintien à domicile	2	
Faciliter l'accès aux commerces et services publics et privés	Construction, aménagement, rénovation de locaux et équipements pour les commerces et les services		
	place locale numérique de marché		
Faciliter l'accès à l'emploi	Aménagements et équipements de locaux facilitants l'accès à l'emploi (maison de l'emploi, poste de travail ou de consultation internet pour le public, etc.)		
	conseil et accompagnement des demandeurs d'emploi et des personnes en évolution professionnelle (formation, ...)		
Le service de transport solidaire	Association pour le transport solidaire des séniors	1	
Le service de transport à la demande pour les demandeurs d'emploi	- service en lien avec la Maison de l'Emploi	1	
Le développement des services de mobilité	Analyser les besoins de la population	1	
	Développer les services de transport à la demande, de covoiturage	2	
	Aménager des liaisons douces		

Stratégie de cohésion du territoire (suite)		Indicateurs
Actions prioritaires	descriptif	
Aménagements d'itinéraires de randonnées	Aménager des équipements annexes favorisant les nouvelles mobilités (autour des gares, des aires de covoiturage, des abris à vélo sécurisés, les points de recharge électrique, etc.)	
	Aménagement du circuit des trois lacs	1
	Création de sentiers pédestres du bourg de Saint Martin des Noyers vers le moulin des Bois et la vallée du Lay et vers le château de la Grève	1
Edifices patrimoniaux et religieux	Création d'un sentier le long du Grand Lay- Saint Prouant	3
	Aménagement de boucles cyclables	
	Aménagements de circuits de randonnée	
	Réhabilitation, rénovation, aménagement pour un nouvel usage	
	Aménagement du site de l'ancien château à Bournezeau	1
	Réhabilitation du temple pour un usage culturel à Saint Germain de Princay	4
	Rénovation de l'intérieur de l'église à Rochetrejoux	1
	Réhabilitation des deux églises à Bournezeau	3
	Promotion du Château de la Grève et des Moulins des bois à Saint martin de Noyers	2

